



Monsieur Lambert Stéphane
Directeur de lignes CITI AURA
14 cours de Verdun 69002 LYON

Lyon, le 14 Février 2024,

Objet : Préavis de grève

Monsieur le directeur,

Suite à la demande de concertation immédiate, déposée le 19 Janvier 2024, et pour laquelle nous avons été reçus le 22 Janvier 2024, des désaccords subsistent.

En conséquence, et conformément à l'article L 2512-2 du code du travail, notre organisation syndicale dépose un préavis de grève

Il débutera le mercredi 20 Février 2024 de
19h30 à 20h29 et couvrira tous les jours de
19h30 à 20h29, pour une durée illimitée.

Ce préavis est motivé par l'ensemble des points de cette DCI précédemment citée.

Ce préavis concerne l'ensemble des agents de la DDL CITI et ceux amenés à les remplacer.

Pour SUD-Rail,
Anaïs CAMPAGNA